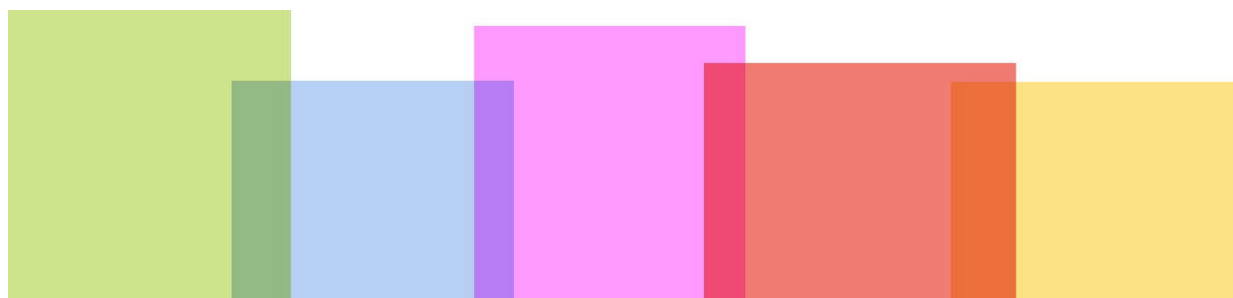


Direction

- Education sexuelle
- Consultation de santé sexuelle – planning familial
- Prévention santé sexuelle
- Conseil en périnatalité
- Consultation de couple et de sexologie
- Centre LAVI



MODÈLE D'ORGANISATION DES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL



CONTEXTE

Historiquement, les centres de planning familial du canton de Vaud se sont développés dans les régions, souvent à partir de volonté locale et en partenariat avec Profa, avec pour conséquence des modes d'organisation pouvant différer. De plus, le mode de financement dépendant alors de conventions avec les communes a pu aussi avoir une influence.

A partir de 2007, le financement du planning familial est intégré à la facture sociale (financement paritaire Etat-communes) avec pour conséquence :

- Le planning familial se trouve renforcé en tant que programme cantonal
- Profa a le devoir de modéliser l'organisation de cette prestation, en tenant compte des spécificités régionales
- Et, à terme, à tendre à une équité de traitement sur l'ensemble du territoire du canton.

Cette modélisation se base sur la situation actuelle et l'ensemble des documents existant à ce jour, en la matière. Elle se fonde aussi sur la charte de la Fondation Profa, son plan stratégique et le mandat que nous donne le Service de la santé publique.

1. Bases légales

La consultation de planning familial s'inscrit dans le cadre de la Loi sur la Santé publique, du 29 mai 1985, en particulier l'art. 31 litt.c. Depuis 2007, la Santé sexuelle et reproductive (SSR) est inscrite à l'art. 29 de cette même loi.

Profa est au bénéfice d'une autorisation d'exploiter des consultations médicales. De plus, le planning familial figure comme programme de base dans le Cadre cantonal pour la promotion de la santé et la prévention 2002-2007.

2. Mission du planning familial

Les centres de planning familial Profa ont pour mission « d'assurer le développement de la qualité de la vie affective et sexuelle des individus et des couples, la promotion de la santé et du bien-être dans la sexualité et la procréation ».

Deux principaux objectifs de prévention sous-tendent cette mission :

- Prévention des grossesses non désirées, en donnant accès à une contraception sûre et choisie en toute connaissance de cause dès le début de la vie sexuelle.
- Promotion et prescription de la contraception post-coïtale (CPC) ou contraception d'urgence.
- Prévention, dépistage et traitement, des infections sexuellement transmissibles (IST).

A ces deux objectifs, s'en ajoutent d'autres :

- Une attention et une écoute aux signes évocateurs de violence sexuelle ou à leur révélation (on notera à ce propos la mise en place, en 2000, d'une coordination de la prise en charge de ces situations par un groupe de référence interne, le GRI, composé de collaborateurs du Planning familial et de l'Education sexuelle) ; la promotion et l'éducation à la santé, dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive mais aussi dans celui de la santé générale.

Ces objectifs s'inscrivent dans une offre de prestations particulièrement ciblée sur :

- les jeunes en début de vie sexuelle,
- les personnes fragilisées psychologiquement, socialement et/ou économiquement,
- les hommes ou femmes migrant-e-s ou requérant-e-s d'asile.

Par ailleurs, dans la réalisation du Cadre cantonal pour la promotion de la santé et la prévention 2002-2007, placé sous la responsabilité de la Commission cantonale de prévention (CCP), Profa est désigné « centre de référence » dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive. Les activités des consultations de planning familial sont citées comme programmes de base à maintenir, ainsi que ceux de l'éducation sexuelle.

Pour sa mise en oeuvre, les auteurs du Cadre cantonal pour la promotion de la santé et la prévention 2002-2007 prévoient différentes modalités dont celles en relation avec les Centres de référence :

« Des Centres de référence reconnus pour leurs compétences se verront confier la mise en oeuvre au niveau cantonal des programmes prioritaires retenus. Les Centres de référence pourront être des Services de l'Etat ou des organismes subventionnés à cette fin. Ils collaboreront étroitement avec les partenaires régionaux ».

3. Spécificités de l'activité du tandem médecin-conseillère¹ en planning familial

L'entretien psychosocial et la consultation médicale **individuels** ou en couple constituent l'activité principale des médecins et des conseillères en planning familial. Cette pratique s'accompagne d'un travail en réseau avec différents professionnels.

En complément à cette activité, des actions **communautaires** peuvent être menées auprès de différents publics, avec l'objectif de les amener à appliquer des mesures de prévention ou à consulter au bon moment en fonction des situations de vie qui se présentent.

Sur la base de notre expérience pratique, le planning familial (et par extension la Fondation Profa) joue également un rôle d'acteur de la Santé publique qui lui attribue la mission de « **centre de référence en matière de SSR** ».

3.1. AXE INDIVIDUEL- consultations

Les centres de planning familial Profa sont des centres informateurs et prescripteurs, à savoir que toute personne se présentant à une consultation peut bénéficier tant de prestations de la conseillère en planning familial que de celles d'un médecin, garantissant de ce fait une approche pluridisciplinaire.

On devra donc veiller à ce que les consultations médicales soient organisées de façon coordonnée avec l'offre de la conseillère en planning familial.

¹ La profession est ouverte aussi aux hommes ; pour des raisons pratiques, nous n'utiliserons que la forme féminine du mot « conseillère ».

Elle bénéficie également d'une approche plus large de par l'insertion du planning familial dans la Fondation Profa offrant d'autres prestations en matière de SSR (conseil en périnatalité, éducation sexuelle mais aussi consultation conjugale et de sexologie et consultation LAVI).

Par une approche globale, centrée sur la personne en tenant compte de son contexte culturel et familial, le tandem médecin-conseillère en planning familial favorise la parole sur les questions intimes afin de permettre à chacun d'améliorer sa capacité à prendre des décisions, en matière de Santé sexuelle et reproductive, et à contrôler sa propre vie dans un but de responsabilisation (éducation à la santé).

Les activités des médecins et des conseillères en planning familial sont décrites dans deux textes (en annexe):

« Mission et spécificités des consultations médicales du service de planning familial de la Fondation Profa »

« Mission et spécificités du conseil en planning familial de la Fondation Profa »

3.2. AXE COMMUNAUTAIRE

Cette approche est principalement une activité des conseillères en planning familial. Elle vise à amener certains publics, n'ayant pas bénéficié des repères usuels en matière d'information et d'éducation à la SSR, à prendre en charge leur santé et à consulter les services de soins existants.

Elle s'appuie, en règle générale, sur des partenariats avec des associations et institutions travaillant auprès de ces populations.

Ces publics sont :

- jeunes en rupture et non intégrés dans les filières classiques de formation
- jeunes migrants récemment arrivés en Suisse
- adultes fragilisés socialement et économiquement
- adultes migrants dont ceux sans statut légal

Exemples de prestations :

- Interventions des conseillères dans des lieux d'accueil ou de rencontre de ces publics-cibles : centre de loisirs, associations de migrants, lieux d'accueil pour toxicomanes, lieux d'accueil à bas seuil, établissements pénitentiaires, sous forme groupes de discussions, d'ateliers de sensibilisations, d'animations, voire de formations.
- En complément à l'éducation sexuelle ou en partenariat avec les infirmières scolaires ou les formatrices/éducatrices en SSR, visite des centres de planning familial par les classes d'accueil, OPTI, semestres de motivations, etc.
- Tenue de stands d'information lors de différentes manifestations avec différents partenaires: Journée mondiale du Sida (avec Point Fixe, antenne vaudoise de l'Aide Suisse contre le Sida), actions de santé dans les écoles. professionnelles, journée de l'étudiant à l'UniL, actions santé dans des foires ou comptoirs (Extasia, plate-forme des métiers, giron, festivals, etc).

3.3. AXE « CENTRE DE REFERENCE EN SSR»

Cette activité est réalisée tant par les médecins que les conseillères en planning familial. Elle comprend :

- des activités de recherches et de publications
- des activités de sensibilisation et de formation d'intervenants de la santé
- des activités d'experts
- des activités d'information (contacts avec les medias)

Activités de recherches et de publications

Réaliser ou participer à des recherches scientifiques à partir de notre pratique de terrain afin de :

- assurer un rôle de « sentinelle » vis-à-vis de l'émergence de nouveaux problèmes ou de l'augmentation de certaines pathologies auprès de notre clientèle spécifique;
- jouer un rôle d'observatoire de problématiques en lien avec la SSR ;
- communiquer et publier les résultats de nos recherches et réflexions ;

Activités de sensibilisation et de formation d'intervenants de la santé

Il s'agit de :

- interventions dans des lieux de formation de base (écoles d'infirmières, d'études sociales, études de médecine, etc.) et de formation continue.
- formations spécifiques : cours aux pharmaciens et sensibilisation des infirmières scolaires sur la contraception d'urgence, par exemple.
- accueil d'étudiants et de stagiaires en observation
- intégration dans les équipes de médecins assistants et de conseillères en planning familial en formation
- formation de pairs en matière de SSR (écoles hôtelières de Lausanne et Glion)
- formation et encadrement de personnes-relais intervenant auprès des publics-cibles : médiateurs interculturels, par exemple
- contacts réguliers avec d'autres intervenants de la santé : pharmaciens, médecins, UMSA, éducateurs de proximité, infirmières scolaires, éducateurs spécialisés, etc. afin d'améliorer la collaboration.

Activités d'experts

Relecture d'articles, de documents d'informations (presse, organismes divers, sites Internet, etc.) sur des données médicales en matière de SSR.

Participation à des commissions, groupes de réflexion, plates-formes, etc.

Activités d'information (Contacts avec les medias)

Réponse aux demandes des medias ou proposition de sujets dans le but de faire connaître les prestations en SSR et informer plus largement.

Réactions sur certains sujets d'actualité en lien avec la SSR.

4. Critères d'accessibilité

La charte de la Fondation Profa a entre autres comme principe d'action de :

- veiller à l'accessibilité de nos prestations
- garantir l'équité quel que soit le lieu où l'on habite.

Concernant le planning familial, nous devons veiller à être présents aux horaires et aux endroits adaptés à nos publics-cibles. L'accessibilité financière est garantie.

4.1. HORAIRES

Dans toutes les consultations, nous veillons à une ouverture hebdomadaire en soirée et on privilégiera des plages d'ouverture en-dehors des horaires professionnels et scolaires.

Dans les régions avec 2 demi-journées d'ouverture par semaine, les consultations doivent être réparties sur 2 jours distincts.

En-dehors des temps de consultations individuelles, la conseillère en planning familial dispose d'un temps de travail flexible afin de s'adapter aux contacts avec le réseau et pour permettre les activités communautaires.

4.2. CAPACITÉS D'ACCUEIL

Aujourd'hui, l'ouverture minimale des centres régionaux en-dehors de Lausanne et Renens, est de 2 demi-journées de consultations par semaine + 1 demi-journée de conseillère pour des activités communautaires. Cette norme ne tient pas compte des flux de population en fonction des lieux de formation et d'activité professionnelle ni du volume de la population résidente.

La capacité d'accueil devra, à l'avenir, être développée dans le sens d'une meilleure adéquation aux besoins.

4.3. GÉOGRAPHIQUES

Toutes les régions (découpage sanitaire) doivent disposer d'une activité de planning familial ambulatoire et hospitalière.

Ambulatoire : le planning familial est idéalement situé au centre de la ville principale et accessible par les transports publics.

Hospitalier : le planning familial doit disposer d'un lieu de consultation pour la conseillère en planning familial au sein de l'établissement hospitalier.

4.4. RÉCEPTION TÉLÉPHONIQUE

Toutes les régions disposant d'un centre de planning familial sont accessibles sur des plages d'accueil téléphonique réparties sur les 5 jours ouvrables de la semaine afin d'assurer des réponses téléphoniques de premier niveau (« pré-consultation »), orientation et prise de rendez-vous.

Le personnel répondant au téléphone (assistante médicale ou secrétaire-réceptionniste) dispose d'une formation de base et de formation continue par exemple sur l'accueil des demandes de contraception, retard de règles, évaluation de l'urgence, écoute active, etc. Il transmet les appels aux médecins et conseillères pour répondre aux questions plus complexes.

Pour les régions périphériques disposant de plages de consultations restreintes, il est prévu une réception centralisée des appels - interne à Profa et basée à Lausanne - et permettant d'assurer la réponse téléphonique sur toute la semaine, lorsque le centre n'est pas ouvert.

Le personnel répondant dispose également d'un agenda électronique, garantissant une gestion à distance des rendez-vous.

4.5. ACCUEIL À LA RÉCEPTION DES CENTRES

Afin de garantir une réponse précoce et efficace aux publics-cibles et d'offrir nos prestations au plus grand nombre de personnes, les centres proposent un accueil à moyen seuil (sur rendez-vous et sans rendez-vous si besoin).

Par ailleurs, une souplesse dans la conception et la gestion de l'agenda doit permettre l'accueil des personnes à risques se présentant sans rendez-vous ainsi que celui des demandes de contraception d'urgence.

4.6. TARIF SOCIAL

Afin de garantir l'accès aux soins médicaux, un tarif préférentiel est proposé aux personnes qui ne disposent pas d'assurance-maladie (personnes sans statut légal non assurées) ou ne peuvent pas la faire fonctionner (jeunes ne pouvant pas informer leurs parents de leurs démarches).

5. Modèle-type d'organisation

Les centres de planning familial se réfèrent au même modèle, comprenant les caractéristiques suivantes :

- Présence d'une équipe pluridisciplinaire (tandem médecin-conseiller-ère en planning familial)
- Consultation individuelle et approche communautaire
- Activités en ville et à l'hôpital
- Présence dans toutes les régions du canton
- Accessibilité des prestations
- Centre de référence en SSR

Variantes existantes à ce jour :

Centre de planning familial de Morges :

Absence de consultations médicales au sein du centre (collaboration privilégiée avec les médecins installés), activité communautaire (bus de l'espace prévention aux abords des écoles, intervention à la prison de Lonay et auprès de groupes-cibles), tests VIH anonymes.

Centre de planning familial de Renens :

Visites du PF par des classes de 8^{ème} -9^{ème} de la région, en complémentarité des cours d'éducation sexuelle.

Accueil et réception téléphonique partagés entre les assistantes médicales et les conseillères en planning familial.

Centres de planning familial de Vevey, Morges, Nyon :

Dans ces 3 régions, il n'existe pas de prestation de planning familial au sein des hôpitaux régionaux.

La région de la Broye sera dotée d'une consultation ambulatoire dès octobre 2008.

6. Documents annexés

- Prestations des médecins du Service de planning familial de la Fondation Profa (octobre 2005).
- Prestations des conseillères en planning familial du Service de planning familial de la Fondation Profa (texte en cours d'élaboration).
- Autres documents de la fondation Profa www.profa.ch
-

Dr Adeline Quach, Nadia Pasquier, Sylvie Reymond Darot, juin 2008